



Vade-mecum

L'Institut Jean Baptiste GODIN est une association de Loi 1901 créée en juin 2007 suite à une année d'expérimentation. L'association est à l'initiative d'entrepreneurs mettant en oeuvre des pratiques solidaires au coeur de leurs organisations économiques.

L'Institut GODIN a pour objectifs :

- De développer les programmes de recherche des organisations qui mettent en oeuvre des pratiques d'économie solidaire
- Accueillir des étudiants de Master 1 et Master 2 ainsi que des doctorants dans le cadre de leur projet de recherche
- De mettre en relation étudiants et organisations dans le cadre de stage
- De mutualiser la recherche des organisations adhérentes
- De rechercher des solutions innovantes pour le développement des organisations adhérentes
- Valoriser la recherche en économie sociale et solidaire
- De bonifier la rémunération des étudiants en stage et en thèse

L'Institut Jean Baptiste GODIN rassemble, entrepreneurs, universitaires, étudiants et partenaires au sein de l'association dans le but de mutualiser la recherche et ainsi permettre à toutes entreprises de débiter un programme de recherche. L'adhésion (en tant que personne physique ou morale) est libre et ne se limite pas à un statut juridique donné. Par ailleurs tous les étudiant-e-s de Master 1 et Master 2 peuvent également adhérer quel que soit leur cursus.

L'activité de l'Institut se déroule en 4 temps :

- L'adhésion de l'entreprise
- La sélection de l'étudiant
- La période de stage
- La restitution des travaux

L'adhésion de l'entreprise :

Cette première période a pour objet de construire le partenariat Entreprise – Institut. L'Institut GODIN travaille directement avec l'entreprise en vue de développer un programme de recherche s'appuyant sur un projet interne à l'entreprise. Ce projet peut être de nature à développer un nouveau produit ou service ou encore le développement de l'activité de l'entreprise sur un nouveau territoire. C'est dans cette période que l'entreprise désigne un référent, cette personne sera l'interlocuteur de l'institut ainsi que le directeur de stage du futur étudiant. Chaque entreprise doit adhérer à l'institut (l'adhésion annuelle est fixée à 10 euros). Par ailleurs l'entreprise partenaire s'engage à verser une indemnité mensuelle sur toute la durée du stage (30% du SMIC).

La sélection de l'étudiant-e :

L'institut à la charge de proposer des étudiants à l'entreprise partenaire. Un entretien de stage sera organisé pour chaque étudiant-e-s. A la suite de ces entretiens l'entreprise retiendra ou non un candidat en vue de son intégration dans l'entreprise pendant toute la durée de son stage.

Période de stage :

Les stages ont une durée de 6 mois et débutent au mois d'avril (notamment pour les Master TOUS) conformément au calendrier universitaire. Durant cette période, l'étudiant travaille au sein de l'entreprise sous la responsabilité du référent entreprise. Les mardis après midi sont consacrés aux travaux de recherche, étudiants et doctorants se réunissent au sein de l'Institut Godin pour mettre en cohérence les travaux autour de la thèse de l'Institut (démonstration des plus values de la mise en œuvre de pratiques solidaires). Ces mardis après midi sont un moment d'échanges pour les étudiants, mais également un moment de réflexion, c'est lors de ces séances qu'étudiants et doctorants co-rédigent un article en vue de sa présentation en fin d'année. Le sujet de l'article est décidé conjointement par les étudiants, doctorants, universitaires et entrepreneurs de l'institut. Il est par ailleurs validé par le conseil scientifique.

Un bilan intermédiaire sera organisé à mi-parcours entre l'étudiant, le référent Entreprise et l'Institut GODIN pour faire l'état des travaux menés par l'étudiant au sein de l'entreprise.

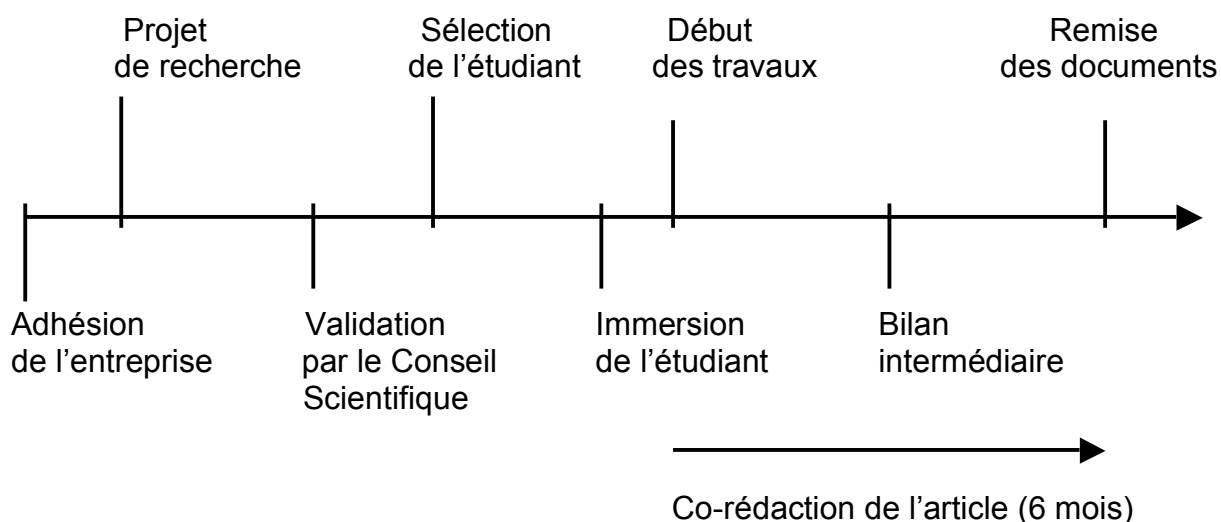
La remise des travaux :

Les étudiants doivent remettre trois types de travaux à l'issue de leur stage, un mémoire universitaire (document obligatoire pour la validation du Master), un rapport Entreprise ainsi qu'un article co-écrit par les étudiants et doctorant de l'Institut.

Le mémoire universitaire doit développer une problématique en lien avec l'activité de l'entreprise, ce mémoire sera présenté lors d'une soutenance devant un jury composé du directeur universitaire, du directeur entreprise ainsi qu'un représentant de l'Institut. Le rapport Entreprise est un document interne à la structure accueillant l'étudiant, ce document présente les travaux et conclusions de l'étudiant-e répondant

à la commande de l'entreprise. Enfin, l'article co-écrit par les étudiants et doctorants est un document qui sera présenter par les étudiants de l'Institut lors d'une séance publique organisée au mois novembre de chaque année (mois de l'économie sociale et solidaire organisé par la CRES de Picardie).

Récapitulatif des étapes du partenariat :



En partenariat avec : APA60, CAP3C, la Caisse d'Epargne de Picardie, le Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale (CJDES), le Centre de recherche sur l'Industrie les Institutions et les Systèmes Economiques d'Amiens (CRIISEA), la Chambre Régionale d'Economie Sociale de Picardie (CRES), le Familistère de Guise, la FNARS de Picardie, le Groupement Régional par l'Insertion Economique de Picardie (GRIEP), la MACIF, la Maison d'Economie Solidaire, Ménage Service, l'OPAC de l'Oise, l'Office Privé d'Hygiène Sociale (OPHS), Pays de Bray Services.

L'institut Godin est une initiative soutenue par :

